

TERMES DE RÉFÉRENCE

Audit externe des subventions FSTP

Programme FundImpact

1 Contexte

Dans le cadre du programme FundImpact, mis en œuvre par Yunus Social Business Tunisia (YSB Tunisia / Impact Partners) avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du projet porté par Impact Europe, cinq startups bénéficient d'un soutien financier au titre du mécanisme Financial Support to Third Parties (FSTP).

La subvention maximale est de 60 000 TND par bénéficiaire, soit un portefeuille maximal de 300 000 TND. Le financement est prévu en trois tranches :

- Première tranche : 40 %, soit 24 000 TND par bénéficiaire ;
- Deuxième tranche : 40 %, soit 24 000 TND par bénéficiaire ;
- Tranche finale : 20 %, soit un maximum de 12 000 TND par bénéficiaire.

YSB Tunisia souhaite engager un auditeur externe indépendant pour réaliser une vérification exhaustive des coûts et de la conformité contractuelle des cinq subventions. La mission portera sur 100 % des transactions liées aux subventions et des dépenses déclarées par les bénéficiaires, sur l'ensemble de la période couverte par leurs conventions FSTP.

Le décaissement de la tranche finale de 20 % est conditionné à l'achèvement de cette vérification et à la validation des résultats par YSB Tunisia / Impact Partners. L'achèvement de l'audit ne confère pas un droit automatique au versement intégral de cette tranche. Le montant à verser sera déterminé conformément aux conventions FSTP, compte tenu des dépenses éligibles retenues et des éventuels ajustements ou montants à récupérer.

2 Objectif et référentiel de la mission

La mission vise à vérifier la réalité, l'éligibilité et la justification des coûts déclarés, l'utilisation des fonds et le respect des obligations contractuelles, ainsi que de la législation tunisienne applicable en matière comptable, fiscale, sociale et financière.

Les conventions FSTP signées et leurs annexes constituent la base contractuelle principale de la vérification. Le référentiel comprend les budgets approuvés, plans de travail, avenants, conditions générales et particulières, règles d'éligibilité et procédures d'achat rendues applicables aux bénéficiaires par ces documents.

Les exigences de l'Union européenne et les dispositions du PRAG seront vérifiées dans la mesure où elles sont incorporées, référencées ou rendues applicables par ce référentiel. Les documents du projet principal et de partenariat pertinents seront pris en compte pour les obligations applicables à YSB Tunisia / Impact Partners. L'auditeur identifiera les règles applicables et leur ordre de priorité au démarrage de la mission ; toute ambiguïté sera signalée avant la conclusion des vérifications.

3 Périmètre de la vérification

La mission couvre les cinq bénéficiaires et l'intégralité des transactions et dépenses relevant de leurs subventions FSTP. Elle comprend les contrôles suivants.

3 1 Conformité financière et éligibilité des coûts

- Vérifier chaque dépense au regard des catégories de coûts éligibles et inéligibles définies dans la convention, ses annexes et le budget approuvé ; identifier la règle utilisée pour chaque rejet ou ajustement.
- Contrôler la réalité, la nécessité, le caractère raisonnable des coûts et leur lien avec les activités financées, le plan de travail et les indicateurs contractuels.
- Vérifier les dates d'engagement, de réalisation et de paiement selon les conditions d'éligibilité prévues dans les conventions, ainsi que le respect de la période de mise en œuvre et de la date limite applicable à l'action principale.
- Contrôler la conformité au budget approuvé, les modifications et autorisations requises, ainsi que les plafonds et les éventuelles obligations de cofinancement.
- Vérifier les factures, contrats, justificatifs de livraison ou de réalisation et preuves de paiement ; distinguer les avances versées aux fournisseurs des coûts effectivement justifiés.
- Vérifier le traitement de la TVA et des autres taxes, notamment leur caractère récupérable ou non et leur éligibilité selon les dispositions contractuelles applicables.
- Pour les coûts de personnel, contrôler les contrats, bulletins de paie, preuves de paiement, charges sociales et fiscales, ainsi que les feuilles de temps ou justificatifs d'affectation requis.
- Vérifier les coûts indirects uniquement lorsqu'ils sont autorisés et contrôler leur méthode de calcul, les plafonds applicables et l'absence de double comptabilisation. Lorsque le mécanisme décrit dans les documents du projet s'applique, vérifier leur articulation avec les frais indirects de la subvention principale.
- Identifier les doubles financements, dépenses exclues par les documents contractuels, montants non justifiés et montants restant à clarifier ; chiffrer les ajustements proposés.

3 2 Achats et passation des marchés

L'auditeur appliquera les procédures et seuils d'achat auxquels chaque bénéficiaire est soumis en vertu de sa convention FSTP et de ses annexes. Les procédures propres au bénéficiaire ou à YSB Tunisia / Impact Partners seront examinées lorsqu'elles constituent le référentiel applicable. Le PRAG ne sera utilisé comme critère de contrôle que pour les dispositions rendues applicables par les documents contractuels.

- Contrôler les consultations, demandes de devis, offres reçues, comparatifs, décisions de sélection et éventuelles dérogations autorisées.
- Vérifier la mise en concurrence requise, la transparence, l'égalité de traitement, la justification du choix du fournisseur et le rapport coût/efficacité.
- Rapprocher les contrats ou bons de commande, factures, livraisons ou services réalisés et paiements ; contrôler les conflits d'intérêts et les situations susceptibles de contourner les seuils applicables.

3 3 Comptabilité et piste d'audit

L'auditeur vérifiera la tenue d'une comptabilité en partie double conforme aux normes comptables tunisiennes applicables et permettant d'identifier les opérations de la subvention. Il contrôlera la traçabilité de chaque transaction, depuis son enregistrement jusqu'aux pièces justificatives et au paiement.

- Vérifier l'exhaustivité du registre des transactions, des journaux et du grand livre relatifs à l'action et leur concordance avec les rapports financiers.
- Rapprocher les fonds reçus, les dépenses déclarées, les écritures comptables, les relevés bancaires et les éventuelles opérations de caisse ; expliquer les écarts et les soldes non utilisés.
- Contrôler l'imputation des coûts à la subvention, les méthodes de répartition des dépenses partagées et, lorsqu'elles sont pertinentes, les conversions de devises.
- Vérifier les pièces de réalisation : bons de livraison, attestations de service fait, rapports, feuilles de présence et autres éléments adaptés à la nature des dépenses.
- Contrôler les immobilisations financées, leur existence et leur inscription au registre, lorsque pertinent.

3 4 Obligations européennes et contractuelles

Dans la mesure où elles sont applicables au titre du référentiel contractuel, l'auditeur vérifiera :

- Les obligations de prévention de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts, ainsi que les exigences relatives aux mesures restrictives et sanctions de l'Union européenne ;
- Les obligations de visibilité et de communication du financement européen, ainsi que les obligations applicables de confidentialité et de protection des données ;
- La disponibilité et l'organisation des documents pour les contrôles, audits et vérifications, et les conditions d'accès prévues par les accords ;
- La conservation des documents selon la durée contractuelle applicable, notamment l'obligation de cinq ans après le dernier versement de la subvention européenne à Impact Europe lorsqu'elle est prévue dans les accords du projet.

3 5 Dossier de sélection et contractualisation FSTP

L'auditeur examinera auprès de YSB Tunisia / Impact Partners la documentation de sélection et de contractualisation des cinq bénéficiaires afin de vérifier la conformité de l'attribution au cadre applicable et l'existence des contrôles requis avant la signature.

- Appel et directives aux candidats, critères d'éligibilité et d'évaluation, preuves de diffusion ou d'invitation et respect des délais ;
- Documents d'enregistrement légal, statuts, documents fiscaux, justificatifs de capacité financière, déclarations et contrôles de diligence et de sanctions requis ;
- Composition du comité, déclarations de conflit d'intérêts, grilles d'évaluation, procès-verbaux, rapport de sélection et notifications ;
- Conventions signées, budgets et annexes approuvés, avenants et justificatifs des tranches déjà versées.

La vérification porte sur la conformité et la traçabilité du processus documenté. Les conclusions distingueront les constats relatifs aux bénéficiaires de ceux relevant de YSB Tunisia / Impact Partners.

4 Méthodologie et déroulement

La mission consiste en une vérification exhaustive des coûts réels et de la conformité contractuelle. L'auditeur devra contrôler 100 % des transactions relatives à chaque subvention et 100 % des dépenses déclarées. Aucun échantillonnage ne pourra remplacer cette couverture intégrale.

L'évaluation des risques servira à adapter la profondeur des contrôles, les confirmations et les vérifications complémentaires. Elle ne réduira pas le nombre de transactions ou de dépenses examinées. L'auditeur précisera dans son offre les normes professionnelles retenues et la nature du rapport proposé pour cette mission de vérification des coûts.

4 1 Cadrage et collecte documentaire

Une réunion de démarrage sera organisée avec YSB Tunisia / Impact Partners. L'auditeur établira la liste des documents nécessaires, confirmera les périodes contractuelles et la date de clôture des dépenses à vérifier, et précisera le calendrier pour chaque bénéficiaire. Les dates devront permettre une vérification complète avant la décision de décaissement de la tranche finale.

YSB Tunisia / Impact Partners mettra à disposition les conventions et leurs annexes, les règles d'éligibilité des coûts et d'achat applicables, les dossiers de sélection, les budgets approuvés, les états de dépenses et les justificatifs des versements. Les bénéficiaires fourniront leurs pièces comptables, financières, fiscales et sociales ainsi que les preuves de réalisation requises.

4 2 Vérification exhaustive

L'auditeur rapprochera le registre complet des transactions avec la comptabilité et les rapports financiers. Il réalisera et documentera les contrôles prévus au périmètre pour chaque dépense et transaction, y compris les fonds reçus, les avances, les ajustements et les soldes. Il effectuera les entretiens et, lorsque nécessaires, les visites ou confirmations complémentaires.

Tout document manquant, limitation d'accès ou opération non vérifiable sera identifié et chiffré. Le rapport indiquera le taux de couverture effectivement atteint en nombre et en valeur. Une mission comportant des opérations non vérifiées ne pourra être présentée comme une vérification complète à 100 %.

4 3 Échange contradictoire et finalisation

Les constats provisoires seront communiqués à YSB Tunisia / Impact Partners et aux bénéficiaires concernés. Ceux-ci pourront apporter des explications et pièces complémentaires dans le délai convenu au démarrage. L'auditeur examinera les réponses et documentera leur incidence sur ses conclusions finales.

Les rapports finaux distingueront les dépenses retenues comme éligibles, les dépenses jugées inéligibles et les montants non justifiés ou restant à clarifier. Chaque constat précisera les faits, la référence contractuelle ou réglementaire applicable, le montant concerné, la réponse reçue et la conclusion de l'auditeur.

L'auditeur signalera les faiblesses de contrôle interne et les anomalies ayant un impact financier ou contractuel. Tout indice de fraude ou conflit d'intérêts sera communiqué sans délai à YSB Tunisia / Impact Partners dans le respect des obligations professionnelles applicables.

5 Livrables et validation de la tranche finale

L'auditeur remettra les livrables suivants en français :

- Cinq rapports individuels signés, un par bénéficiaire, présentant le référentiel, la période couverte, les travaux réalisés, la couverture à 100 %, les constats, les réponses et les conclusions finales ;
- Une matrice exhaustive de vérification par bénéficiaire, en format Excel, recensant chaque transaction ou dépense, sa référence, sa date, le fournisseur ou destinataire, la ligne budgétaire, le montant déclaré, les pièces examinées, le paiement et le résultat du contrôle ;
- Dans chaque matrice, les montants retenus comme éligibles, inéligibles et non justifiés ou en suspens, les motifs et références applicables, les pièces manquantes et les ajustements proposés ;
- Un état de rapprochement financier par bénéficiaire présentant la subvention contractuelle, les avances reçues, les dépenses déclarées et vérifiées, les dépenses éligibles, les soldes non utilisés et le calcul proposé du montant à verser ou à récupérer selon la convention ;
- Un rapport consolidé pour les cinq bénéficiaires, présentant les totaux rapprochés, les constats transversaux, les éventuelles limitations et les recommandations correctives.

Les rapports seront remis en PDF signé et en version Word modifiable ; les matrices et rapprochements seront remis en Excel. Les projets de rapports feront l'objet de l'échange contradictoire prévu à la section 4.

YSB Tunisia / Impact Partners examinera les rapports finaux et déterminera, pour chaque bénéficiaire, le montant payable sur la tranche finale de 20 %, dans la limite contractuelle applicable. Cette décision tiendra compte des dépenses éligibles retenues, des avances déjà versées, des conditions de paiement et des éventuels ajustements ou montants à récupérer. L'auditeur fournit les constats et calculs nécessaires ; l'autorisation et l'exécution du décaissement relèvent de YSB Tunisia / Impact Partners.

6 Volume de la mission et présentation financière

Élément	Volume
Nombre de bénéficiaires	5 startups
Subvention maximale par bénéficiaire	60 000 TND
Portefeuille maximal FSTP	300 000 TND
Tranche finale maximale par bénéficiaire	12 000 TND
Tranche finale totale maximale	60 000 TND
Couverture des vérifications	100 % des transactions et dépenses déclarées
Rapports attendus	5 individuels et 1 consolidé

L'offre financière distinguera le coût par bénéficiaire, le coût total des cinq vérifications, le coût éventuel du rapport consolidé, les honoraires hors taxes, les taxes et tous frais annexes. Elle devra couvrir l'intégralité de la mission, y compris les échanges contradictoires et la finalisation des livrables.

7 Profil et indépendance de l'auditeur

Le prestataire devra fournir un justificatif d'inscription en cours de validité à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie (OECT). Pour un cabinet, l'offre identifiera également l'expert-comptable inscrit à l'OECT responsable de la mission et signataire des rapports.

Le prestataire devra également disposer :

- D'une expérience confirmée en audit financier, conformité et vérification de dépenses de projets européens ou d'autres bailleurs internationaux ;
- D'une connaissance des exigences contractuelles européennes, des subventions FSTP et, lorsque applicable, du PRAG ;
- D'une bonne connaissance de la réglementation comptable, fiscale et sociale tunisienne ;
- D'une équipe et de moyens adaptés aux cinq vérifications exhaustives et au calendrier proposé.

L'auditeur devra être indépendant des bénéficiaires et de YSB Tunisia / Impact Partners. Il fournira une déclaration d'indépendance et d'absence de conflit d'intérêts et signalera toute relation ou prestation susceptible d'affecter son indépendance, notamment la préparation des comptes ou états de dépenses à vérifier.

Le prestataire et son équipe respecteront la confidentialité des informations, les obligations de protection des données et les règles professionnelles applicables pendant et après la mission.

8 Soumission des offres

Les prestataires intéressés sont invités à soumettre leur offre technique et financière au plus tard le 15 Novembre 2026. Le dossier comprendra :

- La compréhension de la mission et l'engagement à vérifier 100 % des transactions et dépenses déclarées ;
- La méthodologie détaillée, les normes professionnelles proposées, les contrôles prévus et les modalités d'échange contradictoire ;
- Les références pertinentes, la composition de l'équipe, les CV et l'identification du signataire ;
- Les justificatifs d'inscription à l'OECT et la déclaration d'indépendance et d'absence de conflit d'intérêts ;
- Un calendrier précisant la durée, les étapes et les dates proposées de remise des projets et rapports finaux ;
- Les honoraires détaillés conformément à la section 6 et les éventuelles conditions de réalisation.

Le calendrier définitif sera convenu avec YSB Tunisia / Impact Partners avant le démarrage et intégré aux conditions de la mission.

9 Informations de facturation et de soumission

Yunus Social Business Tunisia (YSB Tunisia)
The Dot, Cité Les Pins, Rue de la Fleur d'Érable
Les Berges du Lac II, La Marsa, Tunisie – 1053
Matricule fiscal : 1445845S

Les offres doivent être adressées à :

Email : finance@impactpartner.co

Contact : Achraf Zayani

Téléphone : +216 54 550 460

La cotation doit être établie au nom de YSB Tunisia et présenter clairement les honoraires, taxes et frais éventuels applicables.